



Conseil litige employeur- salariée

Par **ADRIANA 13**, le **03/03/2009** à **21:43**

Bonjour, rn
Je m'appelle Adriana G. rn
Seule, dans la contrainte, avec un enfant à charge, le 30/10/2006, après vingt minutes d'entretien, ne sachant pas réellement en quoi mon travail allait consister, j'ai accepté un CDI en tant que secrétaire polyvalente de direction à la maison de retraite « Résidence MXXXXXXX ». rn
Dans cet établissement ce métier consiste en : rn
- Etre chargée du personnel de 15 à 18 personnes rn
- gérer fiches du personnel, déclarations URSSAF, contrats de travail, rn
- s'occuper du secrétariat médical, prises de rdv. rn
- gérer les entrées, les sorties des résidents, les hospitalisations, les dossiers administratifs des résidents rn
- répondre au téléphone, prises de rdv., taper du courrier rn
- gérer les stocks alimentaire, épicerie, produits d'entretien, matériel médical (couches, lingettes, (autres matériel médical comme pansements, décharges talonnières, fauteuils, matelas, etc) rn
- faire le menu, les bons de commande, les commandes auprès des fournisseurs rn
- feuilles de cuisine contrôle rn
- réception de la livraison, rangement des produits rn
- feuille de soins pour les veilleuses et aides-soignantes rn
- vérifier le nettoyage des chambres et des locaux (à la demande du directeur) rn
- facturation des résidents (inclus enregistrement : feuilles de soins médecins, factures pharmacie, factures pédicure, factures coiffeuse, etc) rn
- encaissements, virements rn
- règlements des fournisseurs rn
- planning horaire du personnel, planning des tâches du personnel rn
- enregistrer les heures du personnel par semaine, en Word ensuite en Excel et préparer pour les transmettre ensuite à la comptable ; rn
- remplir les chèques pour les salaires rn
- jusqu'en janvier 2009 gérer les ordonnances concernant la pharmacie et le laboratoire, les faxer et pour le laboratoire prendre les rdv. rn
- accueil des familles des résidents rn
- Gérer les stagiaires , présence et jusqu'en janvier 2009 leurs évaluations rn
Je pourrais détailler beaucoup d'autres tâches que j'effectue mais je m'arrête , bref je gère tout le travail concernant une maison de retraite de A à Z. rn
Pour un salaire moindre, jusqu'à juin 2008 j'accomplissais ce travail en binôme avec une collègue. rn
A partir de juin 2008, mois qui coïncide avec la démission de ma collègue je me suis retrouvée à gérer à moi seule un travail que jusqu'alors on effectuait à deux, donc un travail double pour un salaire moindre de 1.172€

par mois. rnSuite au fait que j'arrivais très difficilement à gérer ce travail dans les 35 heures, début oct

Par **julius**, le **04/03/2009** à **08:44**

Bonjour , nous n'avons pas tout le détail ?